



COMMUNE D'AVRESSIEUX

73240 AVRESSIEUX

04 76 37 05 09

mairie@avressieux.com

Le 9 décembre 2025

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PM 25/6P

Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL – 1 rue Jean Baptiste Corot- ZA de Morlon 2 – 26800 PORTES LES VALENCE

Considérant le retard pris sur le chantier

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les dispositions de l'arrêté PM25/6 du 20 octobre 2025 portant règlementation de la circulation des routes et chemins cités à l'article 2 sont prorogées jusqu'au 18 décembre 2025

Article 2

Pour permettre les travaux de remplacement de poteaux Orange à l'identique,

- Chemin du Chamard
- Route des Pentes
- Route du Cattaud
- Route d'Urice
- Chemin du Marais
- Route sur les Vignes
- Route des Moulins

Article 3

La circulation sera alternée de façon manuelle et ou par feux tricolores, le stationnement sera interdit aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds

Article 4

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise CONSTRUCTEL chargée des travaux.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmise à l'entreprise, transmise à la gendarmerie, transmise au Syclum, affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que sur les lieux des travaux (par le soin de l'entreprise).

A Auressieux, le 9 décembre 2025

Le Maire
Paul REGALLET

